

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 29 janvier 2013

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE MARDI 29 janvier 2013, À 19:00
HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Mesdames et Messieurs les conseillers :

Réjean Leclerc	Claude Lefebvre
Lise Julien	Nancy Lemieux
Denys Leclerc	Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général
Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière
Yves Savard, directeur des travaux publics

020-01-2013

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

021-01-2013

**SERVICE INCENDIE, ACHAT DE
25 PAIRES DE BOTTES (N/D : 502-101)**

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'achat de 25 paires de bottes pour le service des incendies;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile, autorise auprès du fournisseur Aréo-feu, l'achat de 25 paires de bottes de cuir cosmas vulcan, au coût de 9 125 \$, taxes et transport en sus.

Que la dépense des 25 paires de bottes est payée à même le budget du programme d'immobilisation 2013-2014-2015, soit par transfert des activités financières.

Adopté.

022-01-2013
Province de Québec
M.R.C. de Portneuf
Ville de Saint-Basile

Règlement numéro 01-2013

Règlement décrétant une dépense de 1 202 278 \$ et un emprunt de 1 150 043 \$ pour la réfection d'une partie du rang Sainte-Anne, incluant des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égout.

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 9 octobre 2012;

Considérant que toutes les formalités de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes sont respectées ;

En conséquence, il est **proposé par** Monsieur Claude Lefebvre **et résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

Que le règlement numéro 01-2013 soit et est adopté.

Que ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long inscrit et qu'il soit versé au livre des règlements de la Ville sous la cote " 01-2013 ".

Adopté.

023-01-2013
Province de Québec
M.R.C. de Portneuf
Ville de Saint-Basile

Règlement numéro 02-2013

Régissant la vidange des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards.

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 10 décembre 2012;

Considérant que toutes les formalités de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes sont respectées ;

En conséquence, il est **proposé par** Madame Lise Julien **et résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

Que le règlement numéro 02-2013 soit et est adopté.

Que ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long inscrit et qu'il soit versé au livre des règlements de la Ville sous la cote " 02-2013 ".

Adopté.

024-01-2013

**AJOUT DU POINT « UMQ MANDATAIRE
POUR LES ASSURANCES COLLECTIVES » À L'ORDRE DU JOUR**

Attendu que tous les membres du conseil sont actuellement présents à la séance ;

Attendu que le point suivant « UMQ Mandataire pour les assurances collectives » est ajouté à l'ordre du jour de la présente séance ;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que tous les conseillers présents consentent l'ajout de ce point à l'ordre du jour .

Adopté.

025-01-2013

**NOMINATION DE L'UMQ COMME MANDATAIRE
POUR LES ASSURANCES COLLECTIVES**

Attendu que le 30 novembre dernier, l'UMQ a octroyé au groupe Mallette Actuaire inc. le contrat pour les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux ;

Attendu que la Ville de Saint-Basile fait partie de ce regroupement ;

Attendu que pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, l'UMQ souhaite agir comme mandataire auprès de l'assureur ;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la Ville de Saint-Basile mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

Adopté.

026-01-2013

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 20h15.

Adopté.

Jean Poirier, Maire

Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière